

CH_VB 62 2003-0017 vom 14. Januar 2003

Bundesverwaltung, 2003-01-14, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_62_2003-0017

FR: CH_VB 62 2003-0017 du 14 janvier 2003

IT: CH_VB 62 2003-0017 del 14 gennaio 2003

Volltext

62 2003-0017 Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers Décisions de la Direction fédérale des forêts – Commune de Château-d’Oex VD, Equipements de desserte, Remise en état de la piste des Cavues No de projet 421.1-VD-2109/0001 – Commune de Sembrancher VS, Bovernier VS, Vollèges VS, Ouvrage et installations de protection, Fory-Trappistes No de projet 431.1-VS-3221/0001 Projets intégraux: – Commune de Fully VS, Torrent du Bossay No de projet 401-VS-9103/0001 avec les composantes suivantes: Ouvrage et installations de protection. Création et traitement de jeunes peuplements. Voies de recours Ces décisions peuvent faire l’objet d’un recours auprès du Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire. Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s’être annoncées par téléphone (téléphone 031 324 78 53/324 77 78). 14 janvier 2003 Direction fédérale des forêts

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2003 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 01 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 14.01.2003 Date Data Seite 62-62 Page Pagina Ref. No 10 126 907 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.